

Réunion du 8 Octobre2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 8 octobre à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Monique BARON Julie DORLET-PELLETIER, Dominique DUMAS, Anaïs FROMENT, Mme Adeline JOAN-GRANGE, Marcelle MAYONADE, Martine SAINT-PAUL, Fannie TUAILLON, MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE, Pierre ROMIEU

Mme Dominique DUMAS est élue secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour : Suppression d'une délibération : « Délibération autorisant le Maire à agir, « Utilisation de la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste ». Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification et l'ordre du jour.

- ✓ Présentation des différentes hypothèses de réaménagement de la maison Kaspers en présence de Monsieur Hugues TOURNIER

Objectif : que ce lieu devienne un pôle d'animation rassemblant tourisme et population

- Partir de l'existant et regrouper un projet extérieur /intérieur /structurel afin d'intégrer le mieux possible ce lieu dans le bourg.
- Que ce soit une place ouverte avec un bâti correspondant à un usage de halle et adaptée à un service communal et public
- Pas dénaturer le patrimoine (lieu d'expositions représentatives du patrimoine)
- Cet espace doit inciter à flâner, à rentrer dans la rue
- Doit être un lieu multigénérationnel
- Réflexion à la création d'un chemin de l'eau
- Il faut habiter autrement les centres bourgs, augmenter la population, accueillir les nouveaux habitants, redynamiser l'espace public, inciter les villageois à venir occuper des maisons vides du bourg et rénover les façades.
- Etc...

Présentation basée sur 5 thématiques :

- Rapport au sol
- Façades et rapport à la rue
- Charpente et toitures
- Intérieur
- Synthèse des thématiques

Estimations du projet : phase préparatoire, phase de démolition, projet, frais ingénierie (environ 800 000€ HT)

Réunion publique le jeudi 29 octobre au gymnase de Mur-de-Barrez où sera présenté le projet de la maison Kaspers et le projet de réhabilitation de l'Hôtel de Mandilhac

Rencontre prévue avec les architectes des Bâtiments de France et la fondation du patrimoine pour voir les aides financières possibles.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de faire remonter les remarques/observations sur le projet présenté.

✓ Bilan et perspectives suite à la matinée de concertation concernant l'aire de jeux et le Parc de la Corette

Une concertation a eu lieu le 19 septembre avec les habitants concernant l'aire de jeux et le Parc de la Corette, présentation du compte rendu par Fannie.

Ce que l'on peut retenir :

- La volonté de tous d'aider à aménager ce parc
- La demande de valorisation et la sécurisation de la sortie de La résidence du Parc de la Corette
- La création d'un espace familial avec tables de pique-nique
- Un parcours avec agrès ludiques accessibles à tous
- Une piste de BMX, skate ... pour les ados
- Toboggans ou autres

De plus, une réunion avec Mme VAIRET (Directrice de la Résidence du Parc de la Corette) a eu lieu et une rencontre avec les personnes qui vont à la Corette.

Également, concertation avec les adolescents et les membres de l'Association des Ainés ruraux.

Objectif : finir la concertation fin octobre et établissement d'un cahier des charges (voir peut-être avec Hugo Receveur)

DELIBERATIONS

1. Délégation de l'instruction des autorisation et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à Aveyron Ingénierie

La commune a confié à Aveyron Ingénierie l'instruction de ses actes et autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans. La convention arrive à échéance à la fin de cette année soit le 31 décembre 2020.

Il est proposé de continuer à confier cette mission à Aveyron Ingénierie dont la commune est membre. Pour rappel, ce service comprend :

- L'instruction des certificats d'urbanisme b, permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir et permis d'aménager ; ainsi que leurs modificatifs, demandes de transfert et de prorogation
- Le contrôle de la conformité des travaux relatifs aux autorisations et actes d'urbanisme instruits par AVEYRON INGENIERIE
- Des réunions pour faire le point sur les dossiers en cours ou en cas de difficulté
- Ainsi qu'une assistance en matière de recours gracieux ou précontentieux (sauf pour les autorisations et actes divergents de l'avis du service instructeur)

Cette prestation fait l'objet d'une rémunération, suivant le type d'acte.

La tarification de cette prestation (non soumise à T.V.A) est fixée chaque année, par le conseil d'administration d'AVEYRON INGENIERIE, en fonction du coût réel de ce service.

3. Désignation d'un représentant au sein d'Aveyron Culture

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un représentant à Aveyron Culture.

Après un vote du Conseil Municipal, Madame Monique BARON est élue, à l'unanimité, comme représentante à Aveyron Culture.

4. Période d'astreinte déneigement et désignation des agents

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 1998 instaurant, à compter du 1^{er} janvier 1999, une indemnité d'astreinte week-end (du vendredi soir au lundi matin) pour les adjoints techniques qui assurent le déneigement. Les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2020.

Le Conseil Municipal, décide de fixer la période prise en compte pour l'hiver 2020/2021, du vendredi 27 novembre 2020 au lundi 1^{er} mars 2021.

Les agents désignés pour assurer le service déneigement doivent être titulaires du permis de conduire,

M. Daniel ESPEYRAC et M. André MARTY assureront donc le déneigement pour la saison hivernale. Un planning sera établi et communiqué à chacun.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la période d'astreinte déneigement.

5. Délibération sur l'achat d'un véhicule électrique

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DUBEDAT, Adjoint aux Travaux. Celui-ci signale que la voiture KANGOO a été mise en service le 8 octobre 2002, et qu'elle doit être remplacée.

Vu le faible kilométrage que les employés communaux font sur l'année et vu l'incitation gouvernementale, il paraît intéressant de s'orienter vers un véhicule utilitaire électrique.

Il nous est proposé par le concessionnaire RENAULT, ETS FABRE RUDELLE SAS (Rodez) via son agent local Garage Jean-Yves YERLES, un véhicule utilitaire électrique, une KANGOO Z.E. pour une montant T.T.C de 17 962,95€ (bonus écologique déduit).

Sachant d'autre part que la Collectivité peut bénéficier d'une aide financière de la région Occitanie (30% du coût d'acquisition) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour l'achat de ce véhicule utilitaire électrique.

6. Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public : Route de Pleau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la route de Pleau, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du réseau électrique de la route de Pleaux est estimé à 11 394,92 € Euros H.T.

La participation de la Commune portera sur les 20 % du montant ci-dessus soit 2 278,98 € Euros, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Le projet est estimé 10 208,87 € Euros H.T. La participation de la commune portera sur 50 % du montant H.T. des travaux de génie civil, soit 5 104,44 € Euros, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement, une copie sera transmise par le S.I.E.D.A. à la Mairie.

En complément des travaux ci-dessus il est nécessaire de traiter l'éclairage public. Le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 1 938,00 Euros H.T.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA. De plus, elle supportera la prise en charge totale des frais.

Vote des membres du Conseil Municipal : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Crise sanitaire école : réajustement de certains points :

- ajout du nettoyage pendant la pause méridienne
- ajout de la garderie le matin à l'école primaire
- + plan VIGIPIRATE (notamment fermeture des portails aux abords des écoles)

Commerçants de Mur-de-Barrez inquiets : prise en compte au sein de la commune et situation traitée à l'échelle de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez, Viadène

Noël : vu les circonstances sanitaires, il semble très difficile de prévoir des animations pour cette année, toutefois sapins et décos sont déjà commandés pour donner un air de fête dans notre cité. Se projeter en 2021 pour des projets plus conséquents.

Maion SOULENQ : rencontre de Monsieur le Maire avec la propriétaire de la maison mitoyenne qui subit le désagrément du mauvais état de cette bâisse (chutes d'ardoises...). La collectivité envisage la procédure de péril imminent.

Maison 30 Rue du Faubourg : propriété de l'EHPAD, après analyses de la situation, les membres du CM ne souhaite pas renouveler cette engagement.

Réflexion sur un utilitaire électrique : achat / occasion kangoo pour la collectivité

Partenariat : campagne de stérilisation des chats

International de Pétanque à Monaco : week-end 16-17 octobre, plusieurs équipes du Carladez Pétanque y participent – Monsieur le Maire s'y rend et à cette occasion, il va rencontrer son altesse sérénissime Albert II et des maires de l'Association Sites Historiques Grimaldi de Monaco.

Urbanisme : petit rappel que toutes modifications de l'aspect extérieur doivent être déclaré à la Mairie (soit par une déclaration préalable ou permis de construire en fonction des travaux)

Séance close à 00h00

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

